



**RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES  
au 31 décembre 2023**

Nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue par la Charte (art. 128.2)

Date de la réception de la plainte	Nature de la plainte	Démarches effectuées	Résultats de l'analyse	Suivis effectués	Date de fin du Traitement de la plainte

Nombre de plaintes reçues :   0  

Nombre de plaintes traitées :   0  

Approbation par le plus haut dirigeant de niveau administratif :

Signature : 

Nom et fonction : Christine Meunier, Directrice générale

Date : 22-03-2023